

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
MCP-MENA CAPITAL PARTNERS SA
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

MAI 2026



RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MCP - MENA CAPITAL PARTNERS SA

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	2
II.	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	9
III.	ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	12
IV.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	16
V.	ANNEXES	35



Messieurs les actionnaires de la société

Mena Capital Partners S.A

5 bis, rue du Lac de Tibériade
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

ABC Audit and Business Consulting

Cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Commissaire aux comptes

Rue des entrepreneurs, bâtiments Hertz, Bloc A, 1^{re} étage, la Charguia II – 2035 - Ariana

Tel : (216) 70 838 600 / 70 838 223

Fax : (216) 71 942 177

E-mail : abcaudit@planet.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (INDEPENDANT)

Messieurs les actionnaires de la société **Mena Capital Partners « MCP »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **Mena Capital Partners « MCP »**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les états financiers font ressortir un total net du bilan de **7 910 627 dinars**, des capitaux propres avant affectation de **2 684 194 dinars** et un résultat déficitaire après impôt de **117 634 dinars**.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserves** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « **Mena Capital Partners** » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion avec réserves :**

1- Réserve relative à la provision pour dépréciation des titres de participation :

La société MCP n'a pas constaté la provision pour dépréciation de ses titres de participation SODIS SICAR dont la valeur brute s'élève à 88 000 dinars au 31/12/2025. Cette provision est estimée, sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2024, à **69 000 dinars**.

Les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025 et la valeur comptable nette des titres de participation se trouvent, ainsi, majorés d'un égal montant.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société **Mena Capital Partners** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

• **Observations :**

1. Sans remettre en cause l'opinion formulée plus-haut, nous attirons votre attention sur la note **5.6 (i)** des états financiers, qui décrit des modifications apportées par la société Mena Capital Partners afin de se conformer aux recommandations du Conseil du Marché Financier communiquées en date du 17 avril 2026, relatives aux états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2025.

Par référence à la norme ISA 560 relative aux événements postérieurs à la clôture, ces modifications sont intervenues postérieurement à la date de notre rapport initial établi le 27 mars 2026 et après le dépôt desdits états financiers auprès du Conseil du Marché Financier. Elles portent sur le reclassement des intérêts créditeurs générés en 2025 par les comptes bancaires affectés aux avoirs des clients, antérieurement comptabilisés parmi les produits de placements de la société, en compte d'attente dédié. Dans ce contexte, il a été porté à notre connaissance que le traitement comptable officiel de ces intérêts est en cours d'étude par les instances concernées. Par ailleurs, aucun traitement n'a été proposé au titre des transactions antérieures à 2025.

En conséquence, le présent rapport annule et remplace notre rapport en date du 27 mars 2026, lequel est considéré comme nul et non avvenu. Le présent rapport constitue désormais le rapport définitif et de référence du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

2. Sans remettre en cause notre opinion formulée plus-haut, nous voudrions attirer votre attention sur les points suivants :

i) En référence à la note « 9-Éventualités (i) », la société est engagée dans un litige l'opposant à certains de ses clients, relatif au recouvrement d'honoraires facturés en 2014 pour un montant de 530 997 dinars, au titre de prestations d'assistance et de conseil réalisées dans le cadre d'opérations de cession de participations.

Les procédures judiciaires successives engagées par la société depuis 2014 ont abouti, en 2025, à un jugement de première instance (après la cassation) ayant condamné la partie adverse au paiement d'un montant de 126 654 dinars et validé une procédure de saisie-arrêt à hauteur de 123 654 dinars. Toutefois, l'exécution de ce jugement demeure tributaire de l'issue des voies de recours encore ouvertes à la partie adverse.

Notons qu'une provision pour dépréciation de 88 319 dinars, représentant 21,8 % de la créance restant à recouvrer, a été constituée par la société.

A la date de rédaction du présent rapport, l'affaire est toujours en cours.

- ii) En mars 2020, la société est actionnée en justice, pour la deuxième fois, par un ancien directeur général de la MCP, M. Kalil Ben A. dont la démission a été acceptée par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 15 mai 2015. Cette affaire porte sur un montant de 129 436 dinars, réclamé par ce dernier au titre des primes et du reliquat de sa rémunération pour ses fonctions passées (voir note « 9-Éventualités (ii) »).

En avril 2021, un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la MCP rejetant ainsi, les intentions de la partie adverse. Ce jugement a fait l'objet d'appel de la part de Mr Khalil Ben A. et l'affaire est toujours en cours sachant qu'aucune dette ni provision n'a été constatée en ce sens.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction et au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de MCP dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 7, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales (modifié par la loi 2005-65 du 27 juillet 2005), nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières par la société **Mena Capital Partners** eu égard à la réglementation en vigueur, que ce soit pour son propre compte ou bien pour le compte des sociétés émettrices.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

- 1- En application de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'assemblée générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que, contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, la société MCP n'a pas procédé à l'établissement d'états financiers consolidés et d'un rapport de gestion du groupe, du fait qu'elle contrôle la société « MCP Gestion ».
- 2- Au titre de l'exercice 2025, nous avons relevé que, sept comptes inactifs (avoirs et titres) arrêtés au 31/12/2024 dont la valeur globale est estimée à 634 dinars au 31/12/2025, n'ont pas été transférés en 2025 conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi de Finances pour l'année 2025. Selon la Direction de la société, il s'agit d'une omission qui va être régularisée lors du transfert exigible en 2026.
- 3- Au cours de l'exercice 2025, la société MCP a reçu de la part de trois clients des versements en espèces supérieurs ou égaux à 5 000 dinars, effectués par ces derniers directement auprès de leurs agences bancaires respectives. Le montant cumulé de ces versements s'élève à 76 310 dinars. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 49 du statut des Intermédiaires en Bourse.

P/ABC Audit & Conseil
Le commissaire aux comptes

Maher GAIDA

Expert-Comptable membre de l'OECT

Tunis, 19 mai 2026



Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

MENA CAPITAL PARTNERS
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

MCP - MENA CAPITAL PARTNERS SA

Bilan arrêté au 31/12/2025

[Exprimé en Dinars Tunisiens]

ACTIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		215 371	215 371	Capital social		3 000 000	3 000 000
Amortissements des immobilisations incorporelles		-206 410	-205 822	Réserves légales		91 773	91 773
Immobilisations corporelles	4.1	8 961	9 549	Autres réserves		26 916	26 916
Amortissements des immobilisations corporelles		1 370 702	1 331 601	Résultat reporté		-620 395	-831 847
	4.2	-700 119	-665 286	Réserves spéciales d'investissements		303 534	303 534
		670 583	666 315				
Immobilisations Financières							
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	4.3	1 241 949	1 120 282	TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		2 801 828	2 590 376
ACTIFS COURANTS				Résultat de l'exercice		-117 634	211 452
Clients et comptes rattachés		1 921 493	1 796 146	TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATIONS	5.1	2 684 194	2 801 828
Provisions pour dépréciation des comptes clients		-531 981	-531 981	PASSIFS NON COURANTS			
Autres actifs courants	4.4	657 839	635 834	Emprunt	5.2	26 706	38 678
Provisions sur autres actifs courants		1 022 804	954 073	Autres passifs financiers		10 850	10 850
Placements et autres actifs financiers	4.5	992 797	924 066	Provisions	5.3	91 500	31 368
Liquidités et équivalents de liquidités	4.6	89 214	73 796	TOTAL PASSIFS NON COURANTS		129 056	80 896
		4 249 284	4 259 271	PASSIF COURANTS			
TOTAL ACTIFS COURANTS	4.7	5 989 134	5 892 967	Fournisseurs et comptes rattachés	5.4	51 082	75 087
TOTAL ACTIFS		7 910 627	7 689 113	Dépôts clients	5.5	3 949 339	4 056 384
				Autres passifs courants	5.6	1 084 985	664 123
				Concours bancaires et autres passifs financiers	5.7	11 971	10 795
				TOTALS PASSIFS COURANTS		5 097 377	4 806 389
				TOTAL PASSIFS		5 226 433	4 887 285
				TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 910 627	7 689 113

MCP - MENA CAPITAL PARTNERS.SA

Etat de résultat arrêté au 31/12/2025
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	NOTE		31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	6.1	A	988 585	981 744
Revenus de courtages et de commissions		(+)	481 265	672 565
Prestations de services		(+)	497 152	292 579
Autres produits d'exploitation		(+)	10 168	16 600
Charges d'exploitation		B	-1 309 002	-1 331 814
Charges du personnel	6.2	(-)	-813 474	-736 811
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	(-)	-105 721	-71 623
Autres charges d'exploitation	6.4	(-)	-389 807	-523 380
Résultat d'exploitation		A-B	-320 417	-350 070
Charges financières nettes		(-)	-15 078	-16 707
Produits des placements	6.5	(+)	112 465	525 085
Autres gains ordinaires		(+)	57 085	6 503
Autres pertes ordinaires		(-)	-2 356	-2 503
Revenus des loyers		(+)	53 396	51 841
Résultat des activités ordinaires avant impôt		C	-114 905	214 149
Impôt sur les bénéfices	6.6	(-)	-2 729	-2 697
Résultat des activités ordinaires après impôt		D	-117 634	211 452
Résultat net de l'exercice		E	-117 634	211 452
Effets des modifications comptables net d'impôt		F	-	-
Résultat après modifications comptables		E-F	-117 634	211 452

MCP - MENA CAPITAL PARTNERS.SA

Etat des flux de trésorerie au 31/12/2025
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Résultat net		-117 634	211 452
Ajustement pour			
Amortissement et provisions		95 552	55 023
+Value sur cession d'immobilisations		-	-
-Value sur cession d'immobilisations		-	-
= Capacité brute d'autofinancement		-22 082	266 475
+/- Augmentations des passifs courants [autres que financiers]		289 812	220 931
- Plus-value sur portefeuille titres			
+/- Augmentations des actifs courants [autres que financiers]		-106 154	-140 800
- Dividendes décidés et affectés aux titres			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		161 576	346 606
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-39 101	-14 016
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-121 667	-50 054
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-160 768	-64 070
Flux de Trésorerie liés aux activités de financements			
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		-10 795	-9 720
Dividendes et autres distributions		-	-
Flux de Trésorerie liés aux activités de financements		-10 795	-9 720
Variation de trésorerie		-9 987	272 816
Trésorerie au début de l'exercice		4 259 271	3 986 455
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	7.1	4 249 284	4 259 271

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos au 31 Décembre 2025
Chiffres exprimés en Dinar Tunisien

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

MENA CAPITAL PARTNERS est une Société anonyme créée le 06 Septembre 1995. Son activité principale consiste à l'intermédiation en bourse.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le capital social est réparti comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	Valeur en %
BEN MLOUKA HEDI	279 990	2 799 900	93.33%
BEN MLOUKA MOHAMED	10 002	100 020	3,334%
BRAHAM ANOUAR	10 000	100 000	3,333%
BEN MLOUKA MALIKA	3	30	0,001%
BEN MLOUKA YOUSSEF	1	10	0.000%
BEN SALEM YAZID	3	30	0,001%
BEN MLOUKA NOUR	1	10	0.000%
Total	300 000	3 000 000	100,00%

2- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de MENA CAPITAL PARTNERS arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis et présentés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables.

Elles sont établies en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

La méthode retenue pour la présentation de l'état de résultat est celle autorisée.

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon la méthode directe préconisée par le système comptable tunisien.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs adoptés par la société sont les suivants :

3.1 Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations acquises sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation. Les taux d'amortissements sont les suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33.33%
Matériel de manutention (roulant)	15%
Outillage de manutention	20%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	33.33%
Agencements, Aménagements et Installations générales	10%
Mobilier et équipements de bureaux	20%

Il est estimé qu'aucune valeur résiduelle significative ne serait dégagée au terme de la durée d'utilisation. Les biens acquis en leasing sont amortis sur la durée du contrat qui est généralement de 4 ans.

3.2 Revenus :

Les revenus sont comptabilisés à la date de leur facturation. Les revenus relatifs aux services engagés au cours d'un exercice mais non encore facturés à la date de clôture sont comptabilisés, sur l'exercice correspondant, en chiffre d'affaires en contrepartie du compte « clients, factures à établir ».

3.3 Stocks :

Les stocks de pièces de rechanges, carburants et lubrifiants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La société applique la méthode de l'inventaire permanent en comptabilisant les achats de matières et fournitures directement en stock, les sorties étant comptabilisées en charges sur la base des bons de sorties.

Les pièces de rechange qui ne sont plus utilisables sont évaluées à leur valeur estimée de cession sur le marché à la date de clôture. La réduction de valeur est constatée au moyen d'une provision pour dépréciation.

4. NOTES SUR LE BILAN**ACTIFS NON COURANTS****4.1 Immobilisations incorporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Valeur brute au 31/12/2024	215 371
Acquisitions 2025	-
Total brut au 31/12/2025	215 371
Amortissements au 31/12/2024	(205 822)
Dotations aux amortissements 2025	(588)
Total Amortissements au 31/12/2025	(206 410)
Valeur comptable nette au 31/12/2025	8 961

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2025, est présenté en *annexe 1*.

4.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Valeur brute au 31/12/2024	1 331 601
Acquisitions 2025	39 101
Cessions 2025	-
Total brut au 31/12/2025	1 370 702
Amortissements au 31/12/2024	(665 286)
Dotations aux amortissements 2025	(34 833)
Réglul dotations aux amortissements 2025	-
Total Amortissements au 31/12/2025	(700 119)
Valeur comptable nette au 31/12/2025	670 583

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2025, est présenté en *annexe 1*.

4.3 Immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>		<u>31/12/2024</u>
Titres de participations	1 159 389	(i)	1 093 675
Cautionnements	7 000		7 000
Contributions FGM	75 560		19 607
Total brut	1 241 949		1 120 282
Provisions pour dépréciation des titres	-		-
Total net des provisions	1 241 949		1 120 282

(i) les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
BVMT	551 313	515 202
STICODEVAM- TUNISIE CLEARING	419 382	389 779
SODIS-SICAR	88 000	88 000
BTS	500	500
IFBT SA	100	100
MCP Properties "THE DEVELOPER"	100	100
MCP GESTION	99 994	99 994
Total	1 159 389	1 093 675

ACTIFS COURANTS :**4.4 Clients et Comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Clients Capital Markets	369 063	334 687
Clients Corporate	820 227	832 598
Clients douteux ou litigieux	530	530
Total brut au 31/12/2025	1 189 820	1 167 815
Provisions / Capital Markets	(315 513)	(315 513)
Provisions / Clients Corporate	(216 468)	(216 468)
Total Provisions au 31/12/2025	(531 981)	(531 981)
Valeur comptable nette au 31/12/2025	657 839	635 834

4.5 Autres Actifs Courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
État, impôts et taxes	946 824	823 799
Produits à recevoir	1 627	1 627
Autres Actifs courants	59 432	48 129
Dénouement Journal Bancaire en instance	1 835	71 777
Charges constatées d'avance	13 086	8 741
Total Autres actifs courants	1 022 804	954 073
Provision dépréciation des autres actifs courants	(30 007)	(30 007)
Total Autres actifs courants Net des Provisions	992 797	924 066

4.6 Placements et autres actifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
AeTech	-	4 366
Intérêts courus	89 214	72 276
Total	89 214	76 642
+/- Value Latente titres très liquides	-	(2 846)
Valeur comptable nette	89 214	73 796

4.7 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banque de la société	165 438	244 528
Liquidités des clients	4 083 558	4 005 875
Caisse	288	86
Effets à l'encaissement	-	8 782
	4 249 284	4 259 271

5. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**5.1 Capitaux propres :**

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>Solde au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Mouvements 2025</u>		<u>Solde au</u> <u>31/12/2025</u>
		(+)	(-)	
Capital social	3 000 000	-	-	3 000 000
Réserves légales	91 773	-	-	91 773
Réserves facultatives	26 916	-	-	26 916
Réserves spéciales d'investissement	303 534	-	-	303 534
Résultats reportés (i)	(831 847)	211 452	-	(620 395)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice et résultat reporté	2 590 376	211 452	-	2 801 828
Résultat 2024 (i)	211 452	-	(211 452)	-
Résultat 2025		(117 634)	-	(117 634)
Capitaux propres avant affectation du résultat	2 801 828	93 818	(211 452)	2 684 194

(i) Le bénéfice de l'exercice 2024 a été affecté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2025 en résultats reportés.

5.2 Emprunts :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunt voiture CHEVROLET	26 706	38 678
	<u>26 706</u>	<u>38 678</u>

5.3 Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions pour risques et charges	91 500	31 368
	<u>91 500</u>	<u>31 368</u>

5.4 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fournisseurs (i)	51 082	75 087
	<u>51 082</u>	<u>75 087</u>

5.5 Dépôts client :

Les dépôts clients correspondent au solde des comptes clients créditeurs. Ils se présentent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dépôt clients	3 949 339	4 056 384
	<u>3 949 339</u>	<u>4 056 384</u>

L'état de rapprochement entre les soldes des comptes clients créditeurs et le solde de la banque client au 31/12/2025 se présente comme suit :

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE MCP CLIENTS AU 31/12/2025

	DEBIT	CREDIT	SOLDE
SOLDE DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31/12/2025	4 092 168,069	0,000	4 092 168,069
LES CHEQUES, LES VIREMENTS ET LES SOUSCRIPTIONS EN CIRCULATION	DEBIT	CREDIT	SOLDE
BRF N 332 CHQ AB N 7985457		8 575,656	
Virement en instance d'affectation chez la banque		34,400	
TOTAL DES CHEQUES, DES VIREMENTS ET DES SOUSCRIPTIONS EN CIRCULATION	0,000	8 610,056	-8 610,056
DÉNOUEMENTS EN INSTANCE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Dénouement du 01/07/2022		4,766	
Dénouement du 30/12/2025	23 769,023	21 929,720	
Dénouement du 31/12/2025		21 934,486	
Solde des dénouements en instance au 30/12/2024	23 769,023		1 834,537
LES VERSEMENTS ET LES RACHATS EN CIRCULATION	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Rachat SICAV client en attente de dénouement	11 093,996		
TOTAL DES VERSEMENTS ET DES RACHATS EN CIRCULATION	11 093,996	0,000	11 093,996
CTB & RUS TTC	DEBIT	CREDIT	SOLDE
TOTAL CTB et RUS DU 01/12/2021 AU 30/12/2025 (non lettré)		35 011,531	
TOTAL CTB & RUS TTC	0,000	35 011,531	-35 011,531
Solde Bancaire 31/12/2025 après opérations en instance :			4 061 475,015
Solde Clients créditeurs 31/12/2025 :			-3 949 338,992
Montant restant à prélever par MCP sur le compte Banque Clients au 31/12/2025 :			112 136,023

5.6 Autres Passifs Courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Personnel rémunération due	863	27 613
Congés Payés	268 154	219 214
CNSS	50 746	57 459
CTB/RUS	35 014	13 596
Déclarations Mensuelles à payer	132 518	122 322
TFP/FOPROLOS	-	6 514
MCP Gestion	142 644	132 168
Charges à payer	20 062	20 213
Produits constatés d'avance	13 822	13 562
Ben Slama Malika	37 174	
Créditeurs Divers	27 362	30 719
Comptes d'attentes intérêts compte MCP-Clients (i)	352 380	-
État Impôts à payer	4 246	20 743
	<u>1 084 985</u>	<u>664 123</u>

(i) Afin de se conformer aux recommandations du Conseil du Marché Financier communiquées en date du 17 avril 2026, relatives aux états financiers de la société Mena Capital Partners arrêtés au 31 décembre 2025, cette dernière a apporté les modifications requises.

Ces modifications portent sur le reclassement des intérêts créditeurs générés par les comptes bancaires affectés aux avoirs des clients, antérieurement comptabilisés parmi les produits de placements de la société, en compte d'attente dédié.

5.7 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Echéance à -1 an sur emprunt voiture	11 971	10 795
	<u>11 971</u>	<u>10 795</u>

6. NOTES SUR L'ÉTAT DE RESULTAT**6.1 Produits d'exploitation :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Études, montages et prestation de services	497 152	292 579
Commission de surperformance	82 152	69 446
Courtage JB	105 895	52 624
Commission de placements	-	142 200
Courtage Enregistrement	79 469	250 618
Autres Revenus	213 749	157 677
Autres produits d'exploitation	10 168	16 600
	<u>988 585</u>	<u>981 744</u>

6.2 Charges du Personnel :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Salaires	633 562	604 493
Congés payés	48 941	1 233
Charges Sociales	113 131	105 731
Assurance Groupe	14 664	14 217
Accident de travail	2 826	2 697
Formation personnels	350	8 440
	<u>813 474</u>	<u>736 811</u>

6.3 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions pour risque et charge	70 300	21 200
Dotations aux amortissements des Immob Incorp.	588	7 713
Dotations aux amortissements des Immob Corp.	34 833	29 821
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs courants	-	8 459
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients douteux	-	4 430
	<u>105 721</u>	<u>71 623</u>

6.4 Autres Charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Locations	168 927	165 145
Rémunérations et honoraires	26 555	24 799
Frais postaux et télécommunications	7 382	7 712
Missions	499	654
Réceptions	920	585
Entretiens et réparations	10 758	6 793
Entretien matériels informatiques	10 981	17 164
TCL	2 329	1 620
Droits d'Enregistrements & Timbres	2 788	2 636
Pénalités de retard	899	570
Redevance licence	5 212	5 269
Assurance	8 019	8 465
Commission de rétrocession	20 276	165 814
Frais Divers	122 490	114 262
Services extérieurs liés à Mod° Cpt°	1 772	1 892
	<u><u>389 807</u></u>	<u><u>523 380</u></u>

6.5 Revenus des Placements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fonds de Garantie de marché	1 142	2 667
Dividendes participations	100 002	100 003
Revenus Capitaux Mobiliers (intérêts)	10 558	420 388
+ Value Réalisée / Portefeuille MCP	763	2 027
	<u><u>112 465</u></u>	<u><u>525 085</u></u>

6.6 Impôts sur les sociétés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Impôt sur les bénéfices (i)	2 329	2 297
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
	<u><u>2 729</u></u>	<u><u>2 697</u></u>

(i) Le calcul de l'impôt sur les bénéfices est détaillé au niveau de l'Annexe 2.

7. NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**7.1 Trésorerie Nette :**

L'état de flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte, model autorisé par le système comptable des entreprises. Les flux de trésorerie ont été calculés sur la base des variations des comptes de bilan.

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banque Société	165 438	244 528
Banque Clients	4 083 558	4 005 875
Caisse	288	86
Effets à l'encaissement	-	8 782
	<u>4 249 284</u>	<u>4 259 271</u>

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN**8.1 Etat des titres gérés pour le compte des clients :**

Désignation du titre	Nombre	Valorisation
Comptes Libres		
Actions et droits rattachés		334 667 446
ASSAD (AA)	15 008	47 725
Ae TECH (AA)	90 000	28 800
Ae TECH (AA)	71 647	22 927
Ae TECH (AA)	1 506 681	482 138
AL KIMIA (AA)	1 650	21 615
AL KIMIA (AA)	4 989	65 356
AMEN BANK (AA)	1 571	78 550
AMEN BANK DA 1/24 01082016	58	198
AMEN BANK DA 1/25 30062017	58	183
AMEN BANK DA 1/7 12102023	58	531
AMEN BANK DA 2/13 28102024	58	406
AMI DA 1/4 11082017	1	1
AMI DA 27/35 24112020	505	1 242
ARTES (AA)	5 854	67 321
ASSURANCES MAGHREBIA	84	4 746
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA	14 442	96 039
ATB (AA)	100	379
ATB (AA)	411	1 558
ATL (AA)	362	2 208

ATT LEASING DA 3/17 21072017	15	95
Attijari Bank (AA)	141	9 431
Attijari Bank (AA)	1 067 034	71 373 904
ATTIJARI BANK DA 1/40 25052018	193	477
ATTIJARI BANK DA 4/21 30042025	16	206
ATTIJARI BANK DA 4/21 30042025	131	1 689
ATTIJARI LEASING (AA)	55	1 609
B.N.A (AA)	971	11 720
BEST LEASE (AA)	2 200	4 840
BH (AA)	1 700	17 510
BH (DA cp 14)	26	25
BH DA 1/5 17112017	4	11
BH LEASING (AA)	1 478	5 868
BIAT (AA)	8 592	953 712
BIAT DA 1/20 29/06/2020	14	108
BIAT DA 1/7 29112024	8	112
BNA ASSURANCES (AA)	4 787	15 031
BT (AA)	252 397	1 615 341
BT DA 1/5 03/06/2016	4	7
BTE (ADP)	80	280
Carthage Cement (AA)	258 319	485 640
CC DA 1/52 201210	26	1
CIL (AA)	8 942	252 612
CITY CARS (AA)	84	1 655
CITY CARS (AA)	11 875 694	233 951 172
DELICE HOLDING - SA	11 227	144 828
ECYCL DA 1/2 01062016	1	11
ENNAKL AUTOMOBILES (AA)	191	2 880
ENNAKL AUTOMOBILES (AA)	2 369	35 725
EURO-CYCLES (AA)	11 110	138 764
EUROCYCLES DA 1/10 01/07/2019	2	4
EUROCYCLES DA 1/10 04082022	17	25
ICF (AA)	5	423
ICF (AA)	12 147	1 027 636
LAND'OR (AA)	36	529
LANDOR DA 1/32 08062017	3	1
LES CIMENTS DE BIZERTE (AA)	500	275
MAGASIN GENERAL (AA)	180	1 773
MONOPRIX (AA)	799	4 866
MPBS DA 1/17 10/08/2020	26	49
NEW BODY LINE (AA)	50 165	203 168
ONE TECH HOLDING (AA)	21 316	186 515

OTH DA 1/2 18112021	3	15
POULINA GROUP HOLDING AA	3 294	60 939
SAH DA 1/17 07/07/2017	7	10
SAH DA 1/35 01082023	173	67
SAH DA 1/4 22082022	16	57
SAM DA 1/10 28072017	26	22
SAM DA 1/5 30092020	28	39
SAM DA 8/85 24112025	182 507	73 003
SFBT (AA)	1 213 004	15 283 850
SFBT DA 1/10 04052017	1	3
SFBT DA 1/12 28052024	77	86
SFBT DA 1/4 20/07/2020	5	22
SFBT DA 1/4 30042018	2	13
SFBT DA 1/5 13052019	5	22
SFBT DA 1/6 12052015	14	96
SFBT DA 1/8 20052014	5	30
SFBT DA1/7 04052016	8	230
SIPHAT(AA)	187	703
SITEX (AA)	17 465	42 091
SITS (AA)	9 726	30 248
SMART DA 1/6 11112024	6	20
Societe Atelier du Meuble Interieurs (AA)	182 507	857 783
SOCIETE D'ARTICLES HYGENIQUES (AA)	5 558	77 256
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE	14 554	139 718
SOMC DA 2/35 231213	24	1
SOMC Da1/45 211212	5	0
SOMC Da1/45 211212	149	1
SOMOCER (AA)	94 220	41 457
SOMOCER (AA)	16 858	7 418
SOMOCER DA 1/23 20102015	16	0
SOMOCER DA 1/23 20102015	97	2
SOMOCER DA 3/37 2582014	36	5
SOMOCER DA 3/37 2582014	258	36
SOPAT (AA)	1 215	2 491
SOPAT (DA 2008)	10	1
SOPAT Da1/10 14213	21	4
SOTEMAIL (AA)	7 150	21 450
SOTETEL (AA)	4 932	25 696
SOTIPAPIER (AA)	712	1 979
SOTRAPIL (AA)	117 700	2 669 436
SOTRAPIL Da 1/17 200614	12	23
SOTRAPIL DA 1/32 18062015	120	118

SOTRAPIL DA 1/39 01072016	126	98
SOTRAPIL DA 1/39 29062018	116	87
SOTRAPIL DA 1/56 30062017	110	58
SOTUMAG (AA)	733	6 524
SOTUMAG DA 1/10 20/12/2017	7	8
SOTUVER (AA)	23 102	316 497
SOTUVER DA 1/7 18713	2	8
SOTUVER DA 2/11 28072022	9	24
SOTUVER DA 2/23 04/12/2017	14	27
SOTUVER DA 3/40 20072015	36	66
SOTUVER Da 3/41 01072014	20	39
SOTUVER DA 7/32 09102020	19	76
STB (AA)	68 723	281 077
STIP (AA)	6 439	22 730
TAWASOL GROUP HOLDING (AA)	3 603	2 882
TELNET DA 1/10 01/07/2019	5	4
TELNET HOLDING (AA)	16 973	116 095
TPR (AA)	39 686	456 389
TUNIS AIR (AA)	183 398	62 355
Tunis Air (DA 2001)	35	2
TUNIS RE (AA)	1 714	17 791
UADH (AA)	100 599	60 359
UIB (AA)	5 434	135 035
UNIMED (AA)	262 278	2 478 527
UNIMED DA 11/117 04082017	97	82
UNIMED DA 76/509 26072016	178	324
WIFACK INTERNATIONAL BANK (AA)	180	1 386
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		5 170 609
BTA 7,2% Mai 2027	45	46 158
BTE SUB 2023-1 TF IF	5 000	500 000
BTE SUB 2023-1 TV IF	4 000	400 000
EMP NAT 2024 T1 CB TV	10 000	1 077 312
EMP NAT 2024 T2 CB TF	15 000	1 614 305
EMP NAT 2024 T4 CB TF	15 000	1 532 833
Comptes Gérés		
Actions et droits rattachés		5 256 220
Ae TECH (AA)	43 366	13 877
AMEN BANK (AA)	7 666	383 300
AMI DA 1/4 11082017	5	7
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA	41 163	273 734

ATB (AA)	26 166	99 169
ATTIJARI BANK DA 1/40 25052018	44	109
B.N.A (AA)	21 490	259 384
BEST LEASE (AA)	1 470	3 234
BIAT DA 1/7 29112024	2	28
BT (AA)	27 548	176 307
Carthage Cement (AA)	55 945	105 177
CIL (AA)	217	6 130
CITY CARS (AA)	298	5 871
CITY CARS (AA)	2	39
CITY CARS DA 1/3 23/09/2019	2	17
DELICE HOLDING - SA	35 529	458 324
ENNAKL AUTOMOBILES (AA)	146	2 202
EUROCYCLES DA 1/10 01/07/2019	22	42
NBL DA 1/45 161213	11	2
ONE TECH HOLDING (AA)	34 523	302 076
POULINA GROUP HOLDING AA	20 298	375 513
SAH DA 1/35 01082023	25	10
SAM DA 8/85 24112025	13 144	5 258
SFBT (AA)	51 385	647 451
SFBT DA 1/12 28052024	6	7
Societe Atelier du Meuble Interieurs (AA)	10 568	49 670
SOCIETE D'ARTICLES HYGENIQUES (AA)	20 308	282 281
SOMC DA 2/35 231213	24	1
SOMC Da1/45 211212	54	1
SOMOCER DA 1/23 20102015	14	0
SOMOCER DA 3/37 2582014	55	8
SOTUVER (AA)	11 591	158 797
SOTUVER DA 2/23 04/12/2017	3	6
SOTUVER DA 7/32 09102020	3	12
STB (AA)	2 400	9 816
TAWASOL GROUP HOLDING (AA)	26	21
TELNET HOLDING (AA)	2 556	17 483
TPR (AA)	57 407	660 181
UNIMED (AA)	101 659	960 678
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		5 178 601
BTA 6,3% Mars 2026	12	12 573
BTA 7,2% Mai 2027	30	30 772
BTA 7,4% Février 2030	94	94 038
EMP NAT 2023 T1 CA TF	1 500	164 469
EMP NAT 2023 T2 CB TV	10 000	1 056 845

EMP NAT 2023 T3 CA TF	1 900	197 722
EMP NAT 2023 T3 CB TF	10 000	1 041 574
EMP NAT 2023 T4 CB TV	10 000	1 004 695
EMP NAT 2024 T3 CB TF	15 000	1 565 449
EMP NAT T1 2021 CB	100	10 463

8.2 Tires à livrer ou à recevoir en dénouement au 31/12/2025 :

Désignation du titre	Nombre	Valorisation
Actions :		
Actions à recevoir		107 195
CIL	687	19 176
STB	1 000	4 000
ASSURANCE MAGHREBIA VIE	160	1 037
BT	1 000	6 250
POULINA GP HOLDING	4 188	76 733
Actions à livrer		108 987
AMEN BANK	114	5 689
ATELIER MEUBLE INT	1 121	5 269
BNA	218	2 616
DELICE HOLDING	200	2 578
ONE TECH HOLDING	255	2 231
SFBT	724	9 122
SOTUVER	4 057	55 479
TPR	33	376
UNIMED	2 743	25 627
Parts d'OPCVM		
Parts d'OPCVM à livrer		11 094
FCP MCP SAFE	68	11 094

8.3 Autres engagements donnés :

- 1- La société a obtenu en 2023 un crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank d'un montant de **60 000 dinars** destiné à financer l'acquisition d'une voiture de tourisme et remboursable sur une période de 5 ans.

Pour sureté et garantie de remboursement du montant de crédit la société a affecté au profit de la banque un privilège sur ladite voiture.

- 2- Les intérêts non courus sur l'emprunt susmentionné s'élèvent à **6 317 dinars** au 31/12/2025 et sont détaillés comme suit :

	<u>Montant au</u> <u>31/12/2025</u>
Intérêts non courus sur emprunt voiture Chevrolet	6 317
Total des intérêts non courus	6 317

9. EVENTUALITES

i) Un litige oppose MCP à ses clients, Fethi L., Imed L. et Rached L., relatif au règlement des honoraires des prestations d'assistance et de conseil rendues par la société dans le cadre de la cession de leurs participations dans le capital de Meleagris Holding et de Gallus Holding Finance, conformément à une convention enregistrée en date du 24 mars 2014. Le montant des honoraires en question facturés en 2014, s'élève à 530 997 dinars et n'a fait l'objet d'aucun règlement de la part desdits clients jusqu'à la date du présent rapport.

Cette situation a amené MCP à les actionner en justice depuis 2014 au moyen d'une saisie-arrêt qui n'a pas pu être exécutée pour vice de forme. En 2019, la société a obtenu une nouvelle ordonnance sur requête lui autorisant à effectuer une saisie-arrêt entre les mains des tiers, et a intenté une autre action en validation de la saisie a été engagée.

Ladite ordonnance a fait l'objet d'une opposition de la part des frères L., que le juge a rejeté, mais elle a été annulée par la Cour d'Appel de Tunis et ce en Avril 2021. La société a déposé un pourvoi en cassation contre ledit arrêt de la cour d'appel de Tunis et la Cour de cassation a cassé cet arrêt.

L'affaire de validation de la saisie a été rejetée par le Tribunal de première instance de Tunis en 2021.

Entre temps et pour éviter le risque de la levée de la première saisie, la société obtenu une deuxième ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Mahdia et a engagé une autre action en validation de la saisie et le recouvrement de la créance et ce au cours de l'exercice 2021.

Cette deuxième ordonnance a fait l'objet aussi d'une opposition formulée par la partie adverse et le Tribunal de première instance de Mahdia l'a annulée. La société a interjeté appel dudit jugement et la Cour d'Appel de Monastir l'a infirmé et a rejeté la demande d'annulation de l'ordonnance en février 2022. L'arrêt de ladite cour d'appel a été confirmé par la Cour de cassation en Octobre 2022. Par conséquent, ladite ordonnance demeure valable.

En 2025, le Tribunal de Première Instance de Mahdia a condamné la partie adverse à payer à la société MCP un montant de 126 654 dinars au titre de la créance. Le juge a aussi décidé la validité de la saisie arrêt pratiquée et a ordonné la vente d'une partie des actions revenant à Imed L. entre les mains de la société Tuniso-Saoudienne d'Investissement pour couvrir la créance à hauteur de 123 654 dinars dans le cas où les débiteurs ne se soumettent pas à ce jugement dans un délai de deux mois à compter de la date où le jugement devient exécutable. La procédure de notification dudit jugement a été lancée mais son exécution est tributaire de l'expiration du délai d'appel accordé à la partie adverse.

La provision pour dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2022 s'élève à 88 319 dinars (représentant 21,8% de la créance restant à recouvrer).

ii) En mars 2020, la société est actionnée en justice, pour la deuxième fois, par M Khalil BA., l'ancien directeur général de MCP, dont la démission a été acceptée par décision du conseil d'administration réuni en date du 15 mai 2015. Cette affaire porte sur un montant de 129 436 dinars, réclamé par ce dernier au titre des primes et du reliquat de sa rémunération pour ses fonctions passées.

En avril 2021, un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la MCP rejetant ainsi, les intentions de la partie adverse. Ce jugement a fait l'objet d'appel de la part de M Khalil BA. et l'affaire est toujours en cours.

iii) La société a fait l'objet d'une taxation d'office un montant global de 363 868 dinars qui lui a été notifiée en date du 12/09/2017.

En mars 2019, la société a adhéré à l'amnistie fiscale prévue par l'article 73 de la loi de finance pour l'année 2019 et a réglé, selon un calendrier convenu avec l'administration fiscale, le principal de la taxation s'élevant à 235 894 dinars.

Toutefois, l'arrêté de taxation d'office a fait l'objet de recours devant le tribunal de 1ère instance ayant abouti, en juin 2020, à un jugement prononcé en défaveur de la MCP. Ce jugement a été confirmé, par décision de la cour d'appel, en octobre 2021.

L'arrêt de ladite cour a fait l'objet d'un pouvoir en cassation formulée par MCP devant le Tribunal administratif, et l'affaire est toujours en cours.

10- OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. Prêt accordé à « MCP » par la société « MCP Gestion » :

Notre société a reçu en 2015 de la part de la société « MCP Gestion » un prêt en compte courant associé, d'un montant de 93 685 dinars, contracté pour une durée de trois années (déjà échu) sauf remboursement anticipé. Ce prêt a fait l'objet d'un décompte d'intérêts composés au taux de 8% l'an.

Le montant des intérêts constatés en charges de l'exercice 2025 s'élève à **10 573 dinars** hors impôts, droits et taxes.

Le solde restant dû du prêt, y compris les intérêts non encore réglés, s'élève au 31/12/2025 à **142 644 dinars**.

2. Contrat de location d'un local administratif conclu avec M. Mohammed Ben Mlouka :

Notre société a conclu le 01/08/2016 un contrat de location avec M. Mohammed Ben Mlouka, en vertu duquel elle loue auprès de ce dernier un local à usage d'archive sis à la zone industrielle de Ksar Saïd, moyennant un loyer mensuel de 200 dinars. Ce contrat a été conclu pour une durée d'une année renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des parties avec une majoration annuelle de 5%.

La charge de loyer au titre de l'exercice 2025 s'élève à **3 708 dinars** hors impôts, droits et taxes.

3. Contrat de domiciliation du siège social conclu avec Madame Malika Ben Slama :

Votre société a conclu depuis le 10/04/2013 un contrat de domiciliation avec votre nouvel administrateur nommé pour les exercices 2019, 2020 et 2021, Madame Malika Ben Slama. En vertu de ce contrat, Madame Malika Ben Slama domicilie le siège social de votre société chez son local sis au Grand Boulevard du Lac, les Berges du Lac et le met à la disposition de votre société pour son usage professionnel.

En contrepartie de ces prestations, la MCP paye des frais de domiciliation trimestriels payables au début de chaque trimestre d'un montant de 21 000 dinars et de 24 150 dinars à compter du 15 juin 2013. Ce contrat a été conclu pour une durée de cinq ans renouvelables tacitement sauf dénonciation de l'une des parties et avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Les frais de domiciliation au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à **165 219 dinars** hors impôts, droits et taxes.

4. Rémunérations et avantages du directeur général :

Au titre de l'exercice 2025, le directeur général a bénéficié d'un salaire annuel brut d'une valeur de **123 181 dinars** soit un salaire net de **70 379 Dinars**.

En outre, il a bénéficié des avantages suivants :

- Une assurance groupe maladie et décès,
- Des tickets restaurants d'une valeur globale de 154 dinars par mois,
- Des bons de carburant d'une valeur de 300 dinars par mois,
- Une voiture de fonction,
- Une ligne téléphonique avec un forfait de 80 dinars par mois.

ANNEXES

MENA CAPITAL PARTNERS SA « MCP »
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

Libellé	Valeurs Brutes		Amortissements		Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/24	Régul dotations 2025	Solde 2025	VCN au 31/12/2025
	Solde au 31/12/24	Acquisito n 2025	Cession 2025	Dotation 2025					
<u>Immobilisations Incorporables</u>									
Licence & Logiciels	201 491	-	-	213	201 491	200 947	-	201 160	331
LOGO MCP	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	5 000
Site MCP	7 500	-	-	375	7 500	4 875	-	5 250	2 250
Nom Commerciale MCP	1 380	-	-	-	1 380	-	-	-	1 380
TOTAL Immobilisations Incorporables	215 371	-	-	588	215 371	205 822	-	206 410	8 961
<u>Immobilisations corporelles</u>									
Equipement de bureau	117 214	201	-	912	117 415	115 434	-	116 346	1 069
Installations, aménagement Divers	129 473	-	-	1 397	129 473	120 236	-	121 633	7 840
Matériel informatique	218 631	38 900	-	9 437	257 531	204 362	-	213 799	43 732
Matériel de transport	217 619	-	-	16 600	217 619	153 901	-	170 501	47 118
Constructions (bureau)	648 664	-	-	6 487	648 664	71 353	-	77 840	570 824
TOTAL Immobilisations corporelles	1 331 601	39 101	-	34 833	1 370 702	665 286	-	700 119	670 583

MENA CAPITAL PARTNERS SA « MCP »

ANNEXE 2

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE 2025	
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)	
RESULTAT AVANT IMPÔT	(114 904,695)
A REINTEGRER	79 379,430
a. Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toutes natures	898,561
b. Autres pertes non déductibles	2 355,804
c. Dons et subventions qui dépassent 2‰ du chiffre d'affaires	-
d. Taxes sur les voyages	-
e. Provisions pour créances douteuses non déductibles	-
f. Provisions pour dépréciation d'actifs courants	-
g. Provisions pour risques et charges	70 300,000
h. Pertes de change latentes réalisée de l'exercice 2024	-
i. Gains de change non réalisés de l'exercice 2023	-
j. Charges liées à des exercices antérieurs	5 825,065
k. Provisions pour dépréciation des titres de participations	-
A DEDUIRE	10 168,310
a. Reprise des provisions pour risques et charges	10 168,310
Résultat fiscal avant déduction des déficits et des amortissements	(45 693,575)
Déduction des amortissements différés et déficits reportés :	
Réintégration amortissement 2025	35 420,721
Perte fiscale 2025 reportable sur 5 ans inclusivement	(10 272,854)
Amortissements différés 2025 reportables indéfiniment	(35 420,721)
Calcul de l'impôt sur les sociétés 20%	-
Mim d'impôt : 0,2% CA TTC avec minimum 500 DT	2 328,633
Impôt sur les sociétés 2025	2 328,633
CSS 2025	400,000
Liquidation de l'Impôt 2025	
Crédit d'impôt 2024	819 116,508
Acomptes provisionnels payés en 2025	-
Retenue à la source en 2025	123 549,481
Crédit d'impôt à reporter 2025	940 337,356

ANNEXE 3

ETAT DES PERTES REPORTABLES ET DES AMORTISSEMENTS DIFFERES AU 31/12/2025

DESIGNATION/ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat comptable après impôt	-449 206,681	-237 608,395	-210 439,277	-33 129,487	-36 948,196	234 148,813	-117 633,327
Résultat fiscal avant déduction des déficits et des amortissements	-296 335,784	-92 361,855	-261 147,476	-41 828,830	-28 719,943	236 425,831	-45 693,575
Pertes fiscales reportables de l'année	-221 730,483	-24 048,723	-184 525,804	-	-	-	- 10 272,854
Amortissements différés de l'année	-74 605,301	-68 313,132	-76 621,672	-41 828,830	-28 719,943	-37 533,788	-35 420,721
Pertes fiscales antérieur imputées sur le résultat de l'année	-	-	-	-	-	273 959,619	-
Amortissements différés imputés sur le résultat bénéficiaire de l'année	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés différés au 31 décembre de l'année	-74 605,301	-142 918,433	-219 540,105	-261 368,935	-290 088,878	-327 622,666	- 363 043,387
Total pertes fiscales reportables au 31 décembre de l'année	-221 730,483	-245 779,206	-430 305,010	-430 305,010	-430 305,010	-156 345,391	- 166 618,245